

Information consommateur



SEB®

LA GARANTIE - BIS

Pour que votre Cocotte - minute vous serve mieux
et encore plus longtemps.

Vous pouvez changer vous-même le joint, le bouton de serrage, les poignées de votre Cocotte - minute.

Ces accessoires n'ont pas d'incidence sur l'état général de votre appareil.
Par contre, les pièces techniques telles que :

- ▶ l'axe central
- ▶ l'étrier
- ▶ l'embase de soupape tournante
- ▶ la soupape de sécurité
- ▶ le couvercle
- ▶ la cuve

assurent ensemble le bon fonctionnement de votre Cocotte - minute.

Il faut donc qu'un contrôle complet de toutes ces pièces soit effectué régulièrement.

Seul un spécialiste agréé, équipé des outillages indispensables peut vous assurer cet examen global (10 points de contrôle).

Lui seul déterminera avec précision quelles sont les pièces à échanger ou à conserver.

C'est pour cette raison que les pièces techniques ne sont à disposition que des centres service agréés.

Veillez donc apporter votre Cocotte - minute complète à l'un des réparateurs agréés, dont la liste est disponible sur le site vocal du service consommateurs ▲SEB®.

N°Azur 0810 2110 21

PRIX APPEL LOCAL

Il établira un diagnostic **entretien complet de votre Cocotte - minute** et effectuera l'intervention nécessaire.

Cette intervention sera assortie de la **GARANTIE - BIS** ▲SEB®, soit :

un an de Garantie pièces et main d'œuvre.